



Offre remise en main propre le 18/08/2021.

Offre remise en main propre le 18/08/2021

ABAFIM

SARL au capital de 50 000 € - 443 652 463 RCS Tarbes
Carte Professionnelle N° 2006 - 0 117 T délivrée par la Préfecture des Hautes - Pyrénées le 09/06/2006
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES
Garantie Financière : QBE International Insurance Limited - 12 place Vendôme - 75 001 PARIS

OFFRE D'ACHAT

Le (s) soussigné (s) : **GUILERNIN FREDERIC**
Demeurant : **67 Rue SAINT HENOPE 75001 PARIS**

Reconnaissent avoir visité le **16 Août 2021 à 17h30** par l'intermédiaire de l'agence immobilière
ABAFIM, le bien Mandat N° **AF24693** ci-après désigné (désignation + adresse) :

**Villa Joco les Pins. Villa eur. 170 m² sur 825 m² de terrain sur 283 avenue
de Narbonne 40150 HOSSEGOR sur parcelle AY 91.**

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux
conditions suivantes :

Prix net vendeur : 980 000

Commission d'agence : 70 000

Prix total honoraires inclus : 1 050 000

€ Neuf cent quatre vingt mille euros

€ Septante dix mille euros

€ un million cinquante mille euros

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 5 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de **52 500 €**
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de **997 500 €**

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette
offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non
avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander
l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 7 jours à compter de
la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne -
65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre
recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable
pour les deux parties.

Fait à

L'acquéreur,

(Lu et approuvé - Bon pour acceptation
des présentes conditions)

*Lu et approuvé
Bon pour acceptation*

(1) Condition suspensive :

... Obtention de prêt bancaire ...

Pour ABAFIM
Le négociateur,

Le vendeur,

(Lu et approuvé - Bon pour acceptation
des présentes conditions)

*Lu et approuvé
Bon pour acceptation*

Lu et approuvé

Bon pour acceptation